

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense - Etat des lieux -

Club des utilisateurs du PICC

28/04/2017



DEFENSIE
LA DÉFENSE

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Contexte

Code pénal (article 120)

Interdiction d'effectuer des levés ou de photographier des installations militaires (dans un rayon de 10 km ou autre rayon qui sera ultérieurement fixé par la Défense)

Menace terroriste

La Défense insiste pour que l'interdiction soit respectée plus rigoureusement sans cependant, actuellement, demander une application stricte de la règle MAIS insiste sur la **sécurisation des données spatiales** dans et autour (buffer de 50 mètres) **des domaines de la Défense**

Élaboration d'un cadre clair

Des consignes claires sont en cours d'élaboration au sein de la Défense



Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Consignes



Consignes

La Défense rappelle que :

- la collecte de données spatiales dans et autour (buffer de 50 mètres) des domaines de la Défense est en principe **interdite**, sauf **dérogation** accordée par la Défense;
- le demandeur devra alors prouver que la collecte des données spatiales dans ces zones est absolument **nécessaire** pour l'exercice de ses fonctions et demander la dérogation nécessaire;
- les données spatiales collectées dans ces zones devront alors être « **sécurisées** » (par masquage/floutage ou dégradation).

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Consignes



Consignes

La sécurisation des données spatiales dans et autour des domaines Défense (buffer de 50 mètres) concerne:

- Les données spatiales continues :
 - les photos aériennes, les orthophotographies et les images satellitales (tous les canaux, RGB, NIR, ...)
 - les données radar
 - les données Lidar
 - les données altimétriques continues :
 - Point cloud
 - Modèles numériques de terrain (DTM)
 - Modèles numériques de surface (DSM)
- Les données topographiques vectorielles et cartographiques

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A



En cours d'élaboration
Version DRAFT

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Fiche technique



Pour les données spatiales continues :

- dans les domaines Défense et une zone tampon de 50 m autour, les données spatiales continues doivent être limitées à une **résolution maximale de 3 m x 3 m**.
- les données spatiales continues ayant une **résolution supérieure** peuvent **conserver** cette résolution à condition que dans les domaines Défense et une zone tampon de 50 m autour, les **valeurs originales des pixels soient remplacées par une valeur moyenne** par cellule de 3m x 3m.
- pour ce faire, le fichier original est structuré selon une grille composée de cellules de 3m x 3m, et tous les pixels par cellule de cette grille reçoivent la valeur moyenne de tous les pixels dans cette cellule.

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Fiche technique



1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2

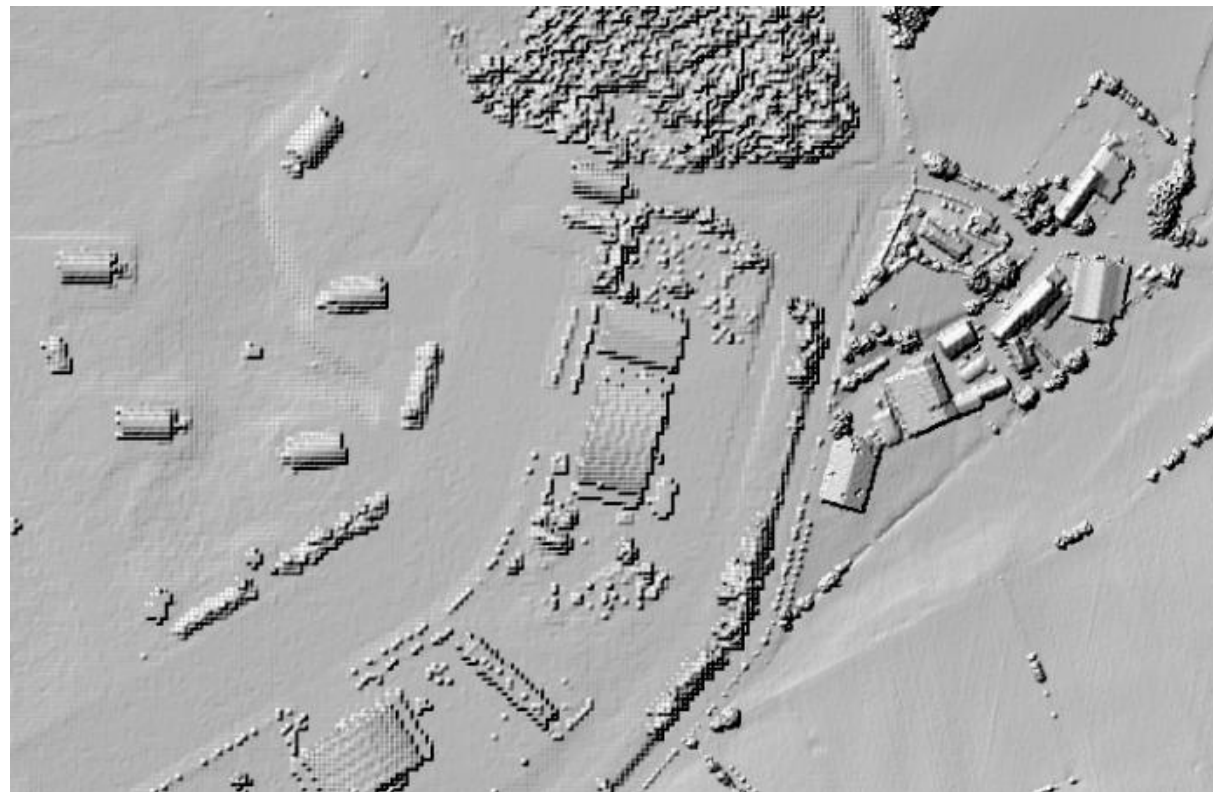
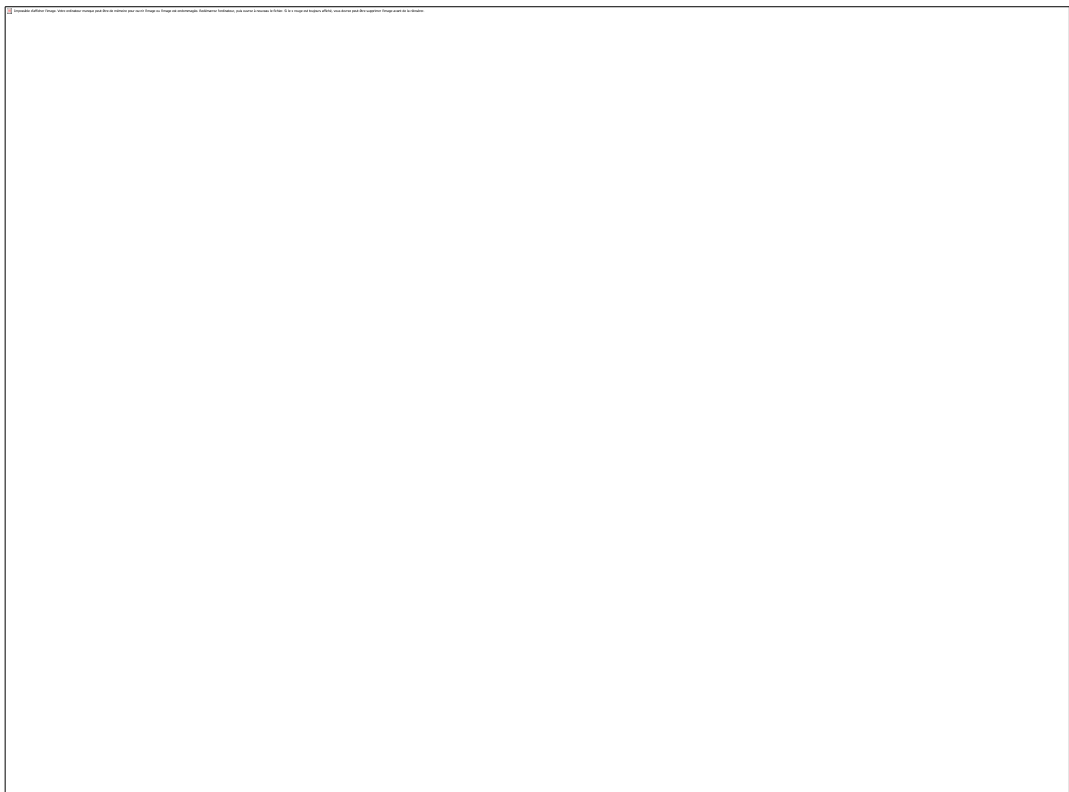
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2

2	2	2	1	4	1	1	4	1	1	4	1
2	2	2	1	4	1	1	4	1	1	4	1
2	2	2	1	4	1	1	4	1	1	4	1
2	2	2	2	2	2	1	4	1	1	4	1
2	2	2	2	2	2	1	4	1	1	4	1
2	2	2	2	2	2	1	4	1	1	4	1
3	3	3	3	3	3	2	5	2	2	5	2
3	3	3	3	3	3	2	5	2	2	5	2
3	3	3	3	3	3	2	5	2	2	5	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	5	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	5	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	5	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	5	2



Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Fiche technique



Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Support IGN / recommandations



Dans ce cadre, l'IGN met à votre disposition :

- un fichier reprenant les contours des domaines Défense concernés (tous)
 - sur demande auprès de l'IGN (par mail)
- un fichier de « floutage » afin de limiter la résolution des photos/orthos à 3 m
 - les images originales ne peuvent en aucun cas être diffusées ou publiées

Dans ce cadre, l'IGN vous recommande :

- si vous devez effectuer des prises de vue ou des levés dans des zones où des installations Défense pourraient apparaître, nous vous encourageons à en informer les autorités militaires locales;
- si vous devez effectuer des prises de vue ou des levés dans des domaines Défense, nous vous invitons à prendre contact avec le représentant local de l'installation militaire à l'avance afin de respecter les directives spécifiques qu'il veut imposer (par exemple concernant l'habilitation de sécurité).

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Support IGN / recommandations



Dans ce cadre, l'IGN vous recommande :

- de ne pas utiliser de drones au-dessus des domaines Défense sauf autorisation préalable (qui doit être obtenue via les canaux Défense), pour rappel, cet activité nécessite une habilitation de sécurité;
- de signaler à la Défense l'utilisation de drones à proximité des domaines Défense (qui ferait apparaître dans les données collectées, tout ou en partie de ces zones). Risque de retrait « accidentel » de votre drone de l'espace aérien.

Dans ce cadre, l'IGN vous rappelle que :

- pour les opérateurs de prises de vue aérienne une habilitation de sécurité est nécessaire.

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Habilitations de sécurité



Zones sensibles (ZS) = actuellement domaine Défense avec une zone tampon (buffer) de 50m autour de ces domaines.

- La collecte, le traitement, l'utilisation de données spatiales non sécurisées (non dégradées, masquées ou floutées) des ZS n'est permise qu'après autorisation de la Défense et que pour les opérateurs disposant d'une habilitation de sécurité
- L'utilisation de données spatiales sécurisées (dégradées, masquées, floutées) des ZS est autorisée sans habilitation de sécurité

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Habilitations de sécurité



Habilitation de sécurité = au minimum niveau “confidentiel”

- Personnes physiques et morales
- En cas de personne morale
 - d’abord la personne morale (entreprise)
 - ensuite les collaborateurs (personnes physiques)
 - également les sous-traitants (personne morale) et leurs collaborateurs (personnes physiques)
- Demande doit être effectuée auprès de l’ANS (Autorité nationale de Sécurité)
- Siège à l’étranger, demande auprès des ANS respectives, moyennant accord bilatéral

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Ordre du jour



Contexte

Consignes

Fiche technique

Support IGN / recommandations

Habilitations de sécurité

Conclusions / Q&A

Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense

Conclusions

- La collecte de données spatiales dans les zones sensibles nécessite une autorisation préalable de la Défense
- La sécurisation des données spatiales des zones sensibles (domaines de la Défense + zone tampon de 50 m) est obligatoire
- L'utilisation des données spatiales non sécurisées des zones sensibles nécessite une autorisation de la Défense et une habilitation de sécurité (niveau confidentiel, en cours de discussion au sein de la Défense)
- Le cadre (consignes) clair concernant ce sujet est **en cours d'élaboration** (à la Défense, avec soutien technique de l'IGN)
 - **Votre feedback nous intéresse**



Sécurisation des informations spatiales dans les domaines Défense



Contact NGI/IGN : Alain Gyssens, spoc@ngi.be , +32 2 629 82 84